



Temps travail effectif 35 heures

Par **ptiboy**, le **22/09/2011** à **15:49**

Bonjour,

Je souhaite avoir des précisions sur le temps de travail effectif.

J'ai un contrat de 35H, ce mode de calcul du temps de travail effectif est-il correct ? :

365 jours par an

- 52 jours de repos (dimanches)

- 30 jours de congés payés

- 11 jours fériés (ne tombant pas un dimanche)

= 272 jours ouvrés par an.

272 jours / 6 jours = 45,33 semaines travaillées

45,33 x 35 heures = 1586,66 heures, soit 1587 heures effectives de travail à fournir par an.

Sachant que je travaille 5 jours par semaine (je ne travaille pas les samedis), je travaille :
272 (jours ouvrés) - 52 (samedis) = 220 jours réellement travaillés (5 jours par semaine).

Je suis donc censé travailler chaque jour :

$1587 / 220 = 7,21$ heures

Soit au final :

$7,21 \times 5 = 36$ heures par semaine.

Ce raisonnement est-il correct, sachant que les heures effectives dues sont de 1587 heures par an, et sachant que le temps de travail effectif est "le temps pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles." (selon l'article L. 3121-1 du Code du travail)

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **22/09/2011** à **16:30**

Bonjour,

J'avoue être dépassé par vos calculs. Que cherchez-vous exactement ?

Vous dites être sous contrat 35h, vous devez donc travailler 35 heures par semaine ou

151.66 heures par mois.

Ce qui fait une moyenne par jour (sur 5 jours) de 7 heures.

Par **P.M.**, le **22/09/2011** à **17:43**

Bonjour,

Soit le décompte des heures supplémentaires se fait par semaine au-delà de la durée légale de 35 h ou par mois comme c'est permis lorsque l'horaire collectif est supérieur à la durée légale et dans ce cas là, on applique la règle des 52/12°...